Tisséo Collectivités
Signature électronique de
Jean-Michel LATTES
Signature Electronique
Le 26 mai 2026

D.2026.05.20.9.1

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 20 Mai 2026

9– RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

9.1 - POSTE DE RESPONSABLE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES : CREATION DE POSTE ET PROCEDURE DE RECRUTEMENT

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
ANDREU SEIGNÉ Aurélien	X		
BÉZERRA Gil	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (points 1-2-7.1 et chapitres 3 et 4)	X [M. Bézerra chapitres 5-6-7 (sauf 7.1) 8-9-10-11]	
BOYER Maxime	X(a/c de l'élection du 2ème VP)	X (M. Andreu-Seigné jusqu'à élection 1er VP incluse)	
BRIAND Sacha		X M. Esnault	
CARLES Joseph	X (jusqu'au point 4.5 y compris point 7.1)	X (M.Cognard a/c du point 4.6 sauf point 7.1)	
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'à élection 1er VP incluse)	X (M. Boyer a/c de l'élection du 2ème VP)	
COGNARD Gaëtan	X		
ESCUDIER Julie	X (jusqu'au chapitre 4.6 inclus y compris 7.1)	X (M. Andreu-Seigné a/c du chapitre 4 sauf point 7.1)	
ESNAULT Emilion	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X (jusqu'au point 1)	X (M. Lattes a/c du point 2)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
BROT Sylvie	X		
CHERUBIN Laurent		X (Mme Brot)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

La Direction des Affaires Juridiques et Financières assure la sécurité juridique de l'ensemble de l'activité de Tisséo Collectivités et notamment de ses instances décisionnelles, recherche et pilote la perception des financements externes, définit et décline la stratégie financière afin de consolider le financement des projets.

Sur la période 2023-2025, en moyenne, elle a contribué notamment à l'élaboration annuelle de 400 à 600 délibérations qui ont été approuvées lors de 6 réunions annuelles de l'organe délibérant, représentant des engagements financiers de l'ordre de 860M€/an.

Elle gère les actes juridiques relatifs à son foncier et à son patrimoine immobilier.

Elle est particulièrement impliquée dans des projets structurants pour Tisséo, comme la révision de ses statuts et la mise en œuvre des procédures administratives préalables à l'adoption de documents de planification en matière de mobilité, dans un contexte de développement de la démocratie participative et de judiciarisation de la société.

Enfin, elle est garante de la bonne appréciation et du respect du périmètre de la compétence mobilité tel que défini par la loi d'orientation des mobilités de 2019.

Elle comprend à ce jour neuf agents répartis dans quatre pôles (un pôle Affaires juridiques, un pôle des assemblées, un pôle Financement Externes et un pôle Finances) dont la coordination est assurée par le Directeur des Affaires Juridiques et Financières.

Concernant le pôle des affaires juridiques :

Le pôle des affaires juridiques (1 juriste catégorie A et 1 chargé de gestion immobilière et foncière catégorie B) assume une mission de sécurisation juridique et de facilitateur opérationnel pour la réalisation des projets de la feuille de route de Tisséo Collectivités.

Les activités de ce pôle sont organisées autour de 4 axes principaux :

- Conformité et sécurité juridique des actes : conseil, contrôle interne, contrats hors marchés publics ;
- Gestion des assurances et des Sinistres ;
- Litiges et contentieux ;
- Foncier et immobilier ;
- Fiscalité.

Concernant le pôle des assemblées :

Le pôle des assemblées (une responsable catégorie B et une assistante catégorie C) pilote et gère le déroulé des assemblées de Tisséo Collectivités et participe au caractère exécutoire des délibérations des élus.

Les activités du pôle, en lien avec le déroulé des comités syndicaux, sont les suivantes :

- Préparation du bureau et du comité syndical
- Accompagnement des élus pendant la séance
- Formalisation et envoi des délibérations au contrôle de légalité
- Rédaction du PV de séance
- Archivage.

Rattaché(e) au Directeur des affaires juridiques et Financières, le/la responsable des Affaires Juridiques et des Assemblées sera notamment chargé(e) de :

- Conseiller les élu(es) et les services pour assurer la juridicité de l'activité de Tisséo Collectivités,
- Prévenir et gérer les contentieux,
- Assurer la gestion quotidienne des pôles juridique et assemblée et les animer,
- Planifier et piloter le déroulé des assemblées délibérantes et ses phases postérieures.

Une publicité informant de la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et il sera pourvu prioritairement par voie statutaire.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait donc être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade d'attaché.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- Jusqu'à 6 ans d'expérience : du 1er échelon au 4ème échelon du grade d'attaché territorial,
- De 7 ans à 10 ans d'expérience : du5ème échelon au 6ème échelon du grade d'attaché territorial,
- Au-delà de 10 ans : à partir du 7ème échelon du grade d'attaché territorial.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire mis en place dans le cadre du RIFSEEP ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à créer le poste et à lancer la procédure de recrutement d'un ou d'une responsable des affaires juridiques et des assemblées - Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions précisées ci-dessus.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20260526-20260520-9-1D-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026